

Ecrit par le 23 juillet 2024

Un atelier 'Fresque du climat' pour les élus des Sorgues du Comtat



Le 30 mars dernier, la communauté d'agglomération [Les Sorgues du Comtat](#) a organisé un atelier 'Fresque du climat' à Monteux. Animé par [Eco-Lab'](#), cet atelier a permis à 30 élus communautaires, municipaux et membres du [Conseil de développement](#) (Codev) de réaliser une fresque des causes, conséquences et impacts des activités humaines sur le changement climatique.

L'organisation de cet événement 'Fresque du climat' par la communauté d'agglomération s'inscrit dans la même logique que le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qu'elle a signé en 2021 pour viser la performance environnementale, la sobriété foncière et s'engager dans la transition alimentaire. De plus, le Plan climat air énergie (PCAET) des Sorgues du Comtat sera finalisé cette année. Il devrait permettre d'établir une stratégie et un plan d'actions à l'horizon 2030 afin de lutter contre le dérèglement climatique, préserver la qualité de l'air et assurer la transition énergétique du territoire. « Compte tenu des enjeux, la mobilisation de tous les acteurs est un facteur clé pour construire un

Ecrit par le 23 juillet 2024

programme d'action adapté à notre histoire, à notre territoire et à ses acteurs », a affirmé Marc Mossé, vice-président de la communauté d'agglomération délégué à la transition écologique.

L'atelier a ainsi permis à chacun de se rendre compte de l'impact des humains en tant que groupe sur l'environnement, mais aussi de l'impact de leurs actions à titre personnel. « En faisant mon bilan carbone, j'ai eu une très grande prise de conscience, a expliqué Gaëlle Richard, élue municipale à Bédarrides. On connaît tous l'objectif 2T de CO2 par habitant mais de voir écrit noir sur blanc notre propre bilan carbone, on se rend compte qu'on est loin du compte. Mes premières actions ? Diminuer ma consommation de viande et me déplacer le plus possible à pied. » Globalement, les élus ont apprécié le côté ludique et interactif de l'atelier, mais aussi les échanges entre chacun qui ont permis d'apporter différent éclairage sur la situation climatique actuelle.



Ecrit par le 23 juillet 2024



V.A.

Monteux : 250 postes à pourvoir à Wave Island

Ecrit par le 23 juillet 2024



Alors que [Wave Island](#) affichait un [bilan plus que positif pour la saison 2022](#), avec une fréquentation de +45% par rapport à 2021, le parc aquatique vauclusien attend une saison encore meilleure cette année, qui démarrera officiellement le 10 juin prochain. Pour s'y préparer, le parc annonce sa campagne de recrutement.

Secouristes, analystes, administratifs accueil/caisses, opérateurs des attractions, restauration, maîtres-nageurs, sauveteurs, ou encore agents d'entretien, ce sont 250 CDD saisonniers de 35h de mi-juin à début septembre qui sont à pourvoir. Wave Island propose également des formations afin de faciliter l'accès au diplôme de Maîtres-Nageurs Sauveteurs, en partenariat avec [Sport formation](#) et l'[Association de Formation au Secours Aquatique \(AFSA\) de Vaucluse](#).

Wave Island se veut à l'écoute des demandeurs d'emploi. C'est pourquoi des hébergements sont mis au service des employés qui ont besoin d'un logement le temps de la saison. Le parc s'inscrit également dans une démarche RSE pour obtenir le label accueil handicap, et participe à des salons spécialisés pour faciliter l'emploi aux personnes en situation de handicap.

Il est possible de [postuler en ligne sur le site du parc](#). L'entreprise organisera également son propre job dating le samedi 22 avril de 9h à 12h dans l'enceinte du parc au 663 Impasse de la Traverse du Ventoux,

Écrit par le 23 juillet 2024

à Monteux.

V.A.

Influenza aviaire à Monteux, levée de zone de contrôle temporaire en Vaucluse



«Fin décembre, un foyer d'influenza aviaire H5N1 a été confirmé dans un élevage de poules à Monteux, indique la Préfecture de Vaucluse. Le caractère hautement pathogène du virus a rendu obligatoire l'élimination des volailles de l'exploitation et l'interdiction des mouvements d'oiseaux sur une zone de 10 km de rayon autour de l'exploitation.»

«Ces mesures essentielles ont empêché la propagation du virus, reprend le bureau de la communication interministériel. Il a ainsi été décidé, 60 jours après la mise en place de ces mesures et considérant l'absence d'une nouvelle occurrence du virus, de libérer tous les mouvements d'oiseaux sur la zone par un arrêté préfectoral de levée de zone.»

Drôme, Ardèche, Isère

«Il est rappelé que le risque épidémiologique lié à la faune sauvage est toujours considéré comme élevé en France. Des cas de mouettes positives au virus H5N1 ont été relevés dans la Drôme, l'Ardèche et

Ecrit par le 23 juillet 2024

l'Isère ces deux dernières semaines. Ils montrent l'implantation du virus sur la faune sauvage locale.»

Eviter les contacts avec les oiseaux sauvages en bordure du Rhône et de la Durance

«Il est donc important que les éleveurs et les propriétaires de basse-cours restent vigilants et mettent tout en œuvre pour éviter le contact de leurs oiseaux avec des oiseaux de faune sauvage, particulièrement dans les communes limitrophes des rivières du Rhône et de la Durance.»

Signaler la mortalité anormale

«Toute mortalité anormale doit impérativement être signalée à un vétérinaire pour expertise afin d'éviter toute éventuelle contagion locale. Le risque de transmission du virus à l'homme est considéré comme faible. Cependant, il est fortement déconseillé pour des personnes ayant un syndrome grippal d'entrer en contact avec des volailles. Cependant, la consommation de viande, de foie gras et d'œufs - et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille - ne présente aucun risque pour l'homme. » rappelle le bureau de représentation de l'Etat.

MH

Trois communes vauclusiennes au palmarès des 257 villes internet françaises

Carpentras, Courthézon et Monteux figurent parmi les 257 collectivités françaises à apparaître dans le palmarès 2023 des '[Territoires, villes et villages internet](#)' qui vient d'être dévoilé lors d'une cérémonie de remise de prix qui s'est tenue à Albi. Placée sous le haut patronage du président de la République, cette distinction est remise depuis 1998 par l'association '[Villes internet](#)' qui s'est donnée pour mission d'accompagner le déploiement des politiques publiques numériques locales.

Ecrit par le 23 juillet 2024



Figure de proue de cette excellence numérique départementale, avec ses 5 @@@@ [Carpentras](#) décroche le niveau le plus élevé de ce label récompensant chaque année les collectivités qui œuvrent significativement pour la démocratisation des technologies de l'information et de la communication et de leurs usages citoyens.

Longtemps classée avec 4 @@@@ la cité comtadine s'est notamment distingué dans le cadre du 'Numérique éducatif' qui lui a permis d'obtenir une mention spéciale du jury dans ce domaine. Carpentras étant l'une des trois villes hexagonales à se voir octroyer cette distinction.

« Avec plus d'une centaine d'actions recensées (ndlr : 103 exactement) cette distinction récompense l'excellence de nos services numériques », explique la commune dont l'élus au numérique, [Jaouad Ziati](#), était présent lors de la cérémonie pour représenter Carpentras.



Ecrit par le 23 juillet 2024

Dans le même temps, Monteux obtient un @ supplémentaire pour atteindre les 4 @@@@. Ainsi, après avoir décroché un arobase en 2014, Monteux a en reçu 3 en 2015 et a renouvelé cette distinction jusqu'en 2022 avant d'atteindre les 4 aujourd'hui. Pour cela, la municipalité a par exemple investi 148 284€ pour équiper 33 classes de tableaux blancs interactifs dans toutes les classes élémentaires des écoles publiques de la commune. En tout, Monteux totalise 51 actions autour du numérique.



Enfin, Courthézon, où le jury du palmarès des Territoires, villes et villages internet a comptabilisé 46 actions autour du numérique, obtient, à nouveau, la note de @@@@.

En tout, 22 communes ont été récompensées en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et 16 en Occitanie.

Une fois obtenu, le label peut être affiché en entrée de ville et dans les supports de communication.

Retrouvez ci-dessous la cérémonie de la 24^e édition du palmarès des Territoires, villes et villages internet qui vient de se tenir à Albi

Monteux : les plus belles photos du Feu d'artifice 2022 exposées à partir de vendredi

Ecrit par le 23 juillet 2024



Vendredi 3 et samedi 4 mars, les plus belles photos du feu d'artifice de Monteux 2022 seront exposées à la Chapelle des Pénitents Noirs, dans le cadre de la saison culturelle.

Rouge, jaune, vert, violet : les couleurs éclatantes du feu d'artifice tiré à Monteux en août 2022 seront mises en valeur ce week-end dans une exposition organisée dans le cadre de la saison culturelle « Soif de culture ».

Les visiteurs de l'exposition pourront admirer une sélection de 35 photos prises par des photographes amateurs et voter pour leurs trois coups de cœur.

- Du vendredi 3 au samedi 4 mars.
- Vernissage : vendredi 3 mars à 19h.
- Horaires : vendredi à partir de 18h, samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.
- Lieu : chapelle des pénitents noirs, rue Alphonse Daudet, Monteux.

J.R.

Ecrit par le 23 juillet 2024

L'Agglomération des Sorgues du Comtat signe la convention 'Petites villes de demain'



Au début du mois de février, l'Etat, la communauté d'agglomération [Les Sorgues du Comtat](#), et les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues ont signé la convention-cadre 'Petites villes de demain' qui vise à transformer les communes en des petites villes plus vivables, plus conviviales et plus justes.

Le programme 'Petites villes de demain' s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants souhaitant concrétiser leurs projets de territoire et renforcer leur statut de villes dynamiques et attractives, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

La convention d'adhésion entre l'Etat, Les Sorgues du Comtat, et les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues a été signée en juin 2021 et la signature officielle de la convention-cadre, qui formalise le projet de territoire, a eu lieu le 2 février 2023.

Accompagnement des petites villes dans leur transformation

L'objectif de cette convention-cadre est de faire des communes des petites villes plus vivables et apaisées, qui s'adaptent au changement climatique, des petites villes plus conviviales et partagées en

Écrit par le 23 juillet 2024

développant des espaces publics fonctionnels et en associant les habitants-usagers à leur construction, mais aussi des petites villes plus justes avec un meilleur accès au logement, aux équipements, aux services publics aux commerces, à l'emploi ainsi qu'à la mobilité.

« Depuis plusieurs années chacune de nos communes mène une politique active de revitalisation, par des actions quotidiennes et de proximité ; et des résultats sont visibles. »

Christian Gros, président des Sorgues du Comtat et maire de Monteux

Depuis 2017, Les Sorgues du Comtat mettent la revitalisation des centres-villes au premier plan de leur projet de territoire. Le programme 'Petites villes de demain' va permettre d'accélérer la mise en place de cette politique de transformation et donc de la concrétiser. « Ce programme va conforter notre volonté de nous engager résolument dans une trajectoire dynamique et vertueuse », a expliqué Christian Gros.

Cinq axes stratégiques

Afin d'engager cette revitalisation des centres-villes, Les Sorgues du Comtat vont se concentrer sur cinq points déterminants. Premièrement, la transition écologique. La communauté d'agglomération souhaite repenser les mobilités, s'engager dans la sobriété énergétique en rénovant les équipements publics, l'éclairage public, les logements, et en accompagnant les entreprises, mais aussi renaturer les centres-villes. À terme, ces derniers auront moins de goudron mais plus d'arbres. Le deuxième axe concerne la réhabilitation de l'habitat et le renouvellement de l'offre.

Les Sorgues du Comtat veulent aussi déployer une stratégie de maîtrise foncière afin de préserver une capacité de développement des villes à court, moyen et long termes. L'offre de services, commerces, équipements et espaces verts devrait être renforcées afin de renforcer une proximité entre les habitants, les petites villes, et la communauté d'agglomération. Le dernier point, et pas des moindres, se concentre sur la culture de la différence. Chacune des trois communes ayant signé la convention-cadre présente des atouts qui lui sont propres, que ce soit au niveau du patrimoine ou encore des animations qu'elle propose.

Un travail en synergie

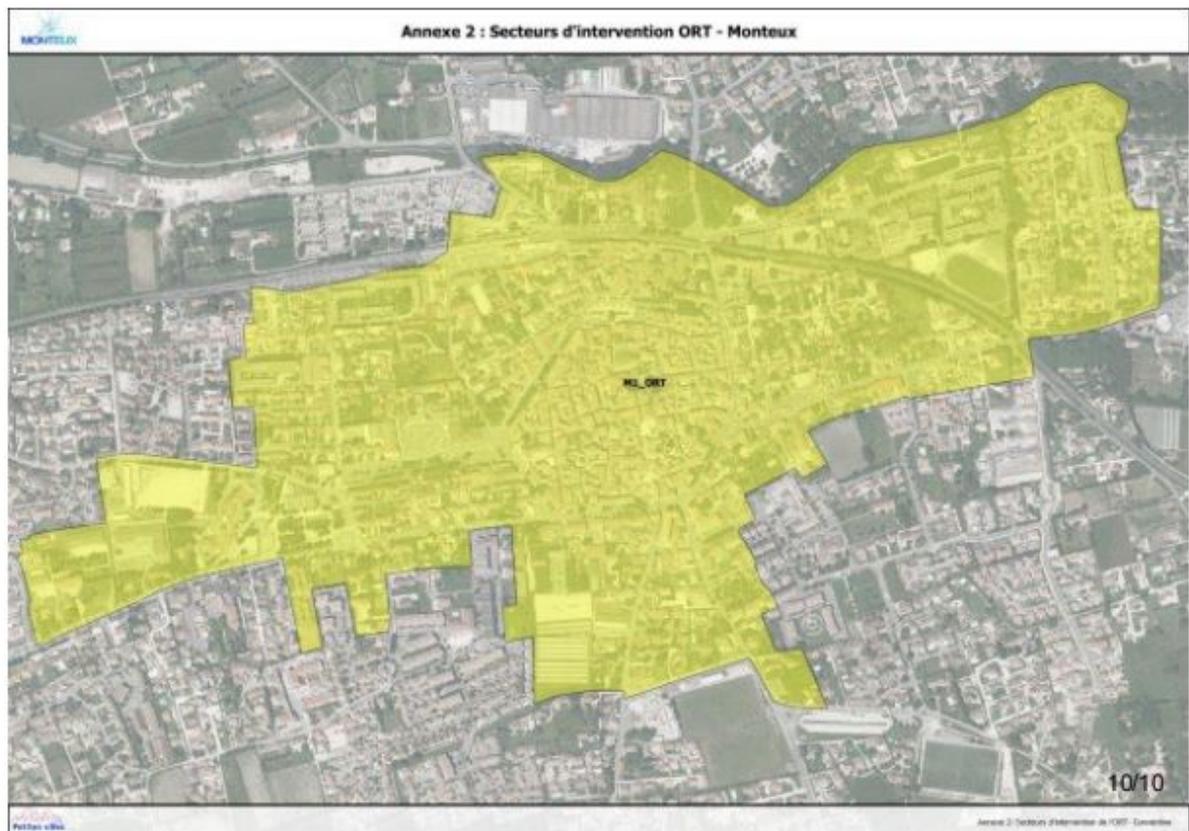
L'objectif de cette convention-cadre est de mobiliser plusieurs acteurs autour d'un même projet et de créer une synergie. « La conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques à laquelle nous engage 'Petites villes de demain' implique une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, a ajouté le président de la communauté d'agglomération. Qui plus est, notre programme est particulièrement ambitieux et nous n'y arriverons pas seuls. » C'est ainsi que vont collaborer les Sorgues du Comtat, les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues, et leurs partenaires, à savoir les services de l'État, l'[Agence nationale de la cohésion des territoires](https://www.ancf.gouv.fr/) (ANCT),

Ecrit par le 23 juillet 2024

le [Département de Vaucluse](#), la [Banque des territoires](#), l'[Agence Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse](#) (Aurav), l'[Unité départementale de l'architecture et du patrimoine](#) (Udap), la [Chambre de commerce et d'industrie](#) (CCI), la [Chambre de Métiers et de l'Artisanat](#) (CMA), le [Cerema](#), le [Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement](#) (CAUE), l'[Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#), la [Société publique locale](#) (SPL) et la Société d'économie mixte (Sem) de Sorgues.

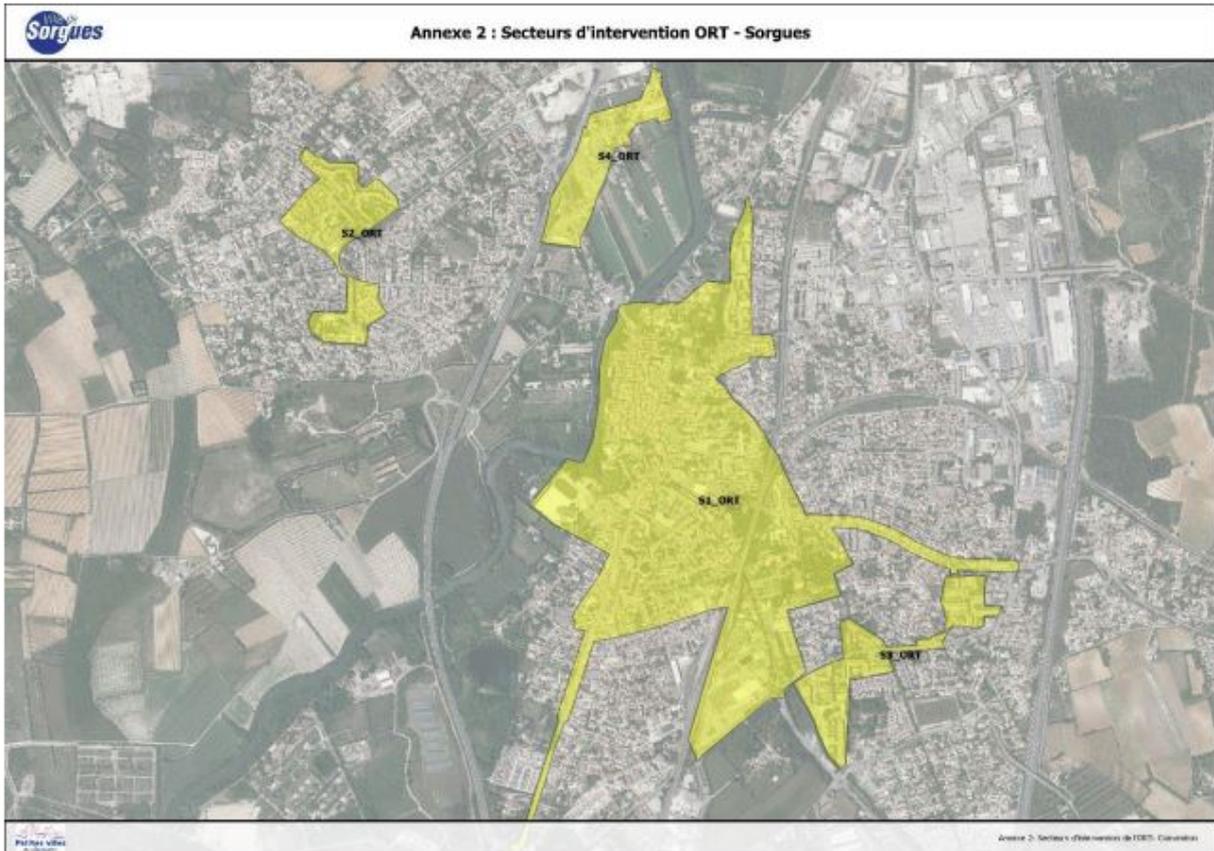
Ce projet commun de faire des communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues des petites villes de demain a permis la création de 4 comités de projets, 4 comités techniques, 4 ateliers pour identifier les enjeux et 4 ateliers pour construire le programme d'actions. En tous, ce sont 20 groupes de travail mobilisant des élus communaux et intercommunaux qui ont vu le jour. Plus d'un million d'euros de crédits d'Etat ont été mobilisés pour financer les projets des trois communes. Les habitants, quant à eux, n'ont pas été mis de côté puisque deux enquêtes ont été réalisées pour prendre en compte leur avis, auxquelles 1200 ont répondu.

Projet de revitalisation du centre-ville de Monteux :



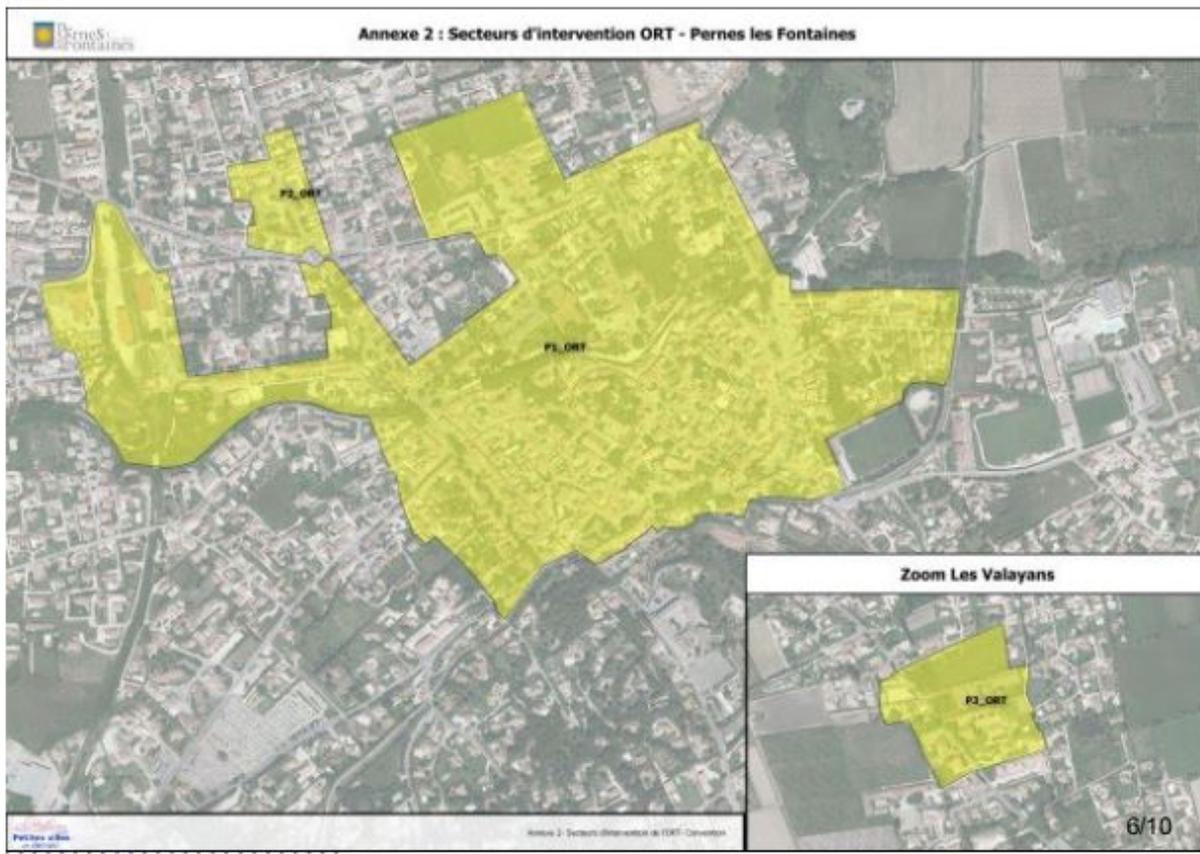
Ecrit par le 23 juillet 2024

Projet de revitalisation du centre-ville de Sorgues :



Ecrit par le 23 juillet 2024

Projet de revitalisation du centre-ville de Pernes-les-Fontaines :



V.A.

Journées portes ouvertes à la MFR-CFA de Monteux

Ecrit par le 23 juillet 2024



[La MFR-CFA de Monteux](#) La Denoves ouvrira ses portes les samedis 11 février 2023 (de 9h à 13h) et 18 mars 2023 (de 9h à 17h) en accès libre pour rencontrer les moniteurs, les élèves et visiter les lieux.

Les mercredis après-midi de l'orientation de 13h30 à 17h30 :

Les familles doivent contacter le secrétariat au 04 90 66 20 81 pour prendre rendez-vous avec la Directrice, Mireille Mus.

- mercredi 1er mars 2023
- mercredi 5 avril 2023
- mercredi 3 mai 2023
- mercredi 7 juin 2023

Formations par alternance

La MFR est un établissement scolaire privé sous statut associatif (loi 1901), sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Des formations par alternance de la 4ème/3ème jusqu'au BAC Pro (sous statut scolaire ou statut apprentissage) sont proposées dans les filières :

- Horticulture Maraîchage (CAP Agricole)
- Conseil et vente en animalerie (BAC Pro)
- Laboratoire contrôle qualité (BAC Pro)

Avantages de l'apprentissage

Le statut apprentissage est avantageux pour le jeune qui signe l'équivalent d'un contrat de travail (un contrat d'apprentissage) de 1 à 3 ans avec une entreprise pour réaliser sa formation par alternance à la

Écrit par le 23 juillet 2024

MFR.

CAP Fleuriste pour adultes

Il est également proposé de passer le CAP Fleuriste en 1 an pour les adultes (sous statut apprentissage, statut demandeur d'emploi, CPF ou Transitions Pro PACA). Chaque année une quinzaine d'adultes en reconversion sont formés et accueillis à la MFR-CFA de Monteux.

[MFR Monteux](#). La Denoves. 425, petite route de Carpentras. Monteux. Mfr.monteux@mfr.asso.fr. 04 90 66 20 81



(Vidéo) Christian Gros, maire de Monteux, adresse ses vœux aux Montiliens

Ecrit par le 23 juillet 2024



Christian Gros

Maire de Monteux et Président des Sorgues du Comtal

En raison du contexte économique, la commune de Monteux a fait le choix de ne pas organiser de cérémonie des vœux cette année. Ainsi, [Christian Gros](#), maire de Monteux, adresse ses vœux aux Montiliens dans une vidéo.

J.R.

Un premier foyer d'influenza aviaire détecté en Vaucluse

Ecrit par le 23 juillet 2024



Le jeudi 29 décembre, un élevage de poules pondeuses à Monteux a dû subir une opération d'abattage suite à la détection de l'influenza aviaire.

La [préfecture de Vaucluse](#) vient d'annoncer qu'un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène a été détecté dans un élevage de poules pondeuses à Monteux. C'est la première contamination d'un élevage sur le territoire en 2022, mais du troisième épisode après la contamination d'animaux sauvages à Saint Saturnin-les-Avignon et à Sorgues détectée début décembre.

Afin d'éviter la propagation du virus, les 5000 volailles présentes au sein l'élevage ont dû subir une opération d'abattage hier, le jeudi 29 décembre. Le site sur lequel était l'élevage devrait, quant à lui, subir une opération de désinfection. Face aux pertes économiques subies, l'éleveur recevra une indemnisation.

La préfecture de Vaucluse rappelle que la consommation de viande, de foie gras et d'œufs, et de tout autre produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'Homme.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Les mesures à respecter

Afin d'éviter la propogation de l'influenza aviaire, la préfète de Vaucluse a pris un arrêté définissant une zone réglementée, dans laquelle s'appliquent des mesures de contrôles et de précautions. Cette zone est divisée en trois périmètres :

-une **zone de 'protection'** (ZP) dans un rayon de 3 km autour du foyer infectieux (les communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux et Sorgues sont concernées),

-une **zone de 'surveillance'** (ZS) dans un rayon de 10 km autour du foyer infectieux (les communes d'Aubignan, Avignon, Beaumes-de-Venise, Carpentras, Châteauneuf-de-Gadagne, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Jonquerettes, Jonquières, Loriol-du-Comtat, Morières-les-Avignon, Pernes-les-Fontaines, Le Pontet, Saint-Saturnin-les-Avignon, Sarriens, Le Thor, Vedène, Velleron et les communes de la ZP sont concernées),

-une **zone 'réglementée supplémentaire'** (ZRS) dans un rayon de 20 km autour du foyer infectieux (les communes du Barroux, Le Beaucet, Bédoin, Blauvac, Cabrières d'Avignon, Caderousse, Cairanne, Camaret-sur-Aigues, Caromb, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Crillon-le-Brave, Gigondas, Gordes, Isle-sur-la-Sorgue, Lafare, Lagnes, Malemort-du-Comtat, Mazan, Methamis, Modène, Mormoiron, Piolenc, Rasteau, Robion, La Roque-Alric, La Roque-sur-Pernes, Sablet, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Saumane-de-Vaucluse, Seguret, Serignan-du-Comtat, Suzette, Travaillan, Vacqueyras, Fontaine-de-Vaucluse, Venasque, Violès, et les communes des ZP et ZS sont concernées).

Dans les ZP et ZS, sont interdits : l'abattage des volailles et d'autres oiseaux captifs en établissement d'abattage non agréé, les mouvements et le transport des viandes issues de volailles en provenance de ces zones, les sorties depuis les exploitations des poussins d'un jour, d'œufs à couver et de consommation, l'épandage de lisier, la collecte des plumes. La chasse aux gibiers, quant à elle, peut être limitée en fonction des lieux humides.

Dans les trois zones, il est obligatoire de mettre les volailles à l'abri dans les établissements commerciaux, d'enfermer dans un lieu clos ou de protéger avec un filet les oiseaux des établissements non commerciaux. Une surveillance renforcée des établissements commerciaux est programmée. Les rassemblements d'oiseaux tels que les foires, marchés et expositions et les mouvements de volaille sont interdits. En élevage, la surveillance est renforcée par des visites vétérinaires et par la réalisation d'autocontrôles obligatoires pour les propriétaires, l'accès aux exploitations est limité aux seules personnes indispensables à la tenue de l'élevage. Enfin, la chasse au gibier d'eau et à plume est interdite.

Les mesures pourraient être levées dans 21 jours pour la zone de protection et dans 30 jours pour la zone de surveillance, si elles ne présentent aucun signe d'influenza aviaire entre temps. En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, la préfecture vous invite à conserver les cadavres, à les isoler, à les protéger et à contacter votre vétérinaire ou la Direction départementale de la protection des populations au 06 08 96 69 44 ou par mail à l'adresse ddpp@vaucluse.gouv.fr